

SICTIAM : Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée



Le SICTIAM est un **syndicat intercommunal**, né fin 1989 de la volonté d'un certain nombre de communes désireuses de mettre en commun des moyens et des compétences afin de gérer au mieux des équipements informatiques et des logiciels acquis en commun.

Le SICTIAM couvre aujourd'hui **3 départements** : les Alpes de Haute Provence, les Alpes Maritimes et le Var. Il regroupe **187 collectivités territoriales** et établissements publics membres, **utilisateurs des logiciels de gestion Magnus ou Civitas**.

Le SICTIAM représente un **outil de proximité** offrant aux utilisateurs un **support technique** dans l'exploitation au quotidien de leurs outils informatiques. Les services fournis couvrent les gestions communales, les systèmes, les réseaux, le multimédia/Internet, la sécurité, la bureautique.

Les prestations du SICTIAM sont les suivantes :

- Formation initiale sur les logiciels de gestion,
- Assistance sur site,
- Assistance téléphonique,
- Création et maintenance de sites Internet,
- Installation et maintenance matérielle, système et réseaux,
- Télémaintenance pour les collectivités équipées,
- Solutions de dématérialisation (marchés publics, contrôle de légalité, téléprocédures, ...)
- Plan de formation initiale et continue,
- Réunions utilisateurs,
- Etude, analyse et préfinancement des évolutions de l'environnement de gestion communale.

Le SICTIAM offre à ses adhérents la possibilité de **mutualiser des ressources** et de favoriser **une véritable solidarité via la fiscalité additionnelle**, qui finance l'ensemble de ses frais généraux. **Sa grande force réside dans cette volonté de regroupement qui favorise les économies d'échelles, permet de faire poids vis-à-vis des fournisseurs et crée un véritable climat de confiance et d'adhésion des utilisateurs.**

Consultez le site internet www.sictiam.fr